

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE  
DES ORDURES MENAGERES  
DE L'EST VENDEEN

Arrondissement  
De LA ROCHE SUR YON

SEANCE DU 31 JANVIER 2023

N° OM31012303  
CM/BB

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un du mois de janvier, à 18H30, à la Salle de la Forêt, à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 25/01/2023

Nombre de Conseillers Syndicaux : 36  
Nombre de votants : 22

Nombre de présents : 22  
Nombre de oui : 22

**PRESENTS** : Lydie AVOINE (suppléante), Lionel GAZEAU, Franck JAUD, Jean-Claude MARCHAND, Frédéric PORTRAIT, Alain SCHMUTZ, Michel VINCENDEAU, Sophie BENETEAU (suppléante), Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Christian DROUULT, Anthony GRIMAUD, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Marie-Jeanne BENOIT, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Claude CLERJAUD, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Yves BRICARD, Jean-Pierre MALLARD formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES** : Adeline AUBERGER, Anne BIZON, Dominique MARTIN, Emmanuelle MOREAU, Christophe PRIOU, Anne ROY, Pierre BERTRAND, Daniel DRAPEAU, Hélène MADORRA, Isabelle MOINET, Emmanuel TESSIER, Damien CRABEIL, Daniel MOTTARD, Jérôme CARVALHO, Yvan CHENU, Sylvie MARIOT.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	102 908,93
- un excédent reporté de :	1 221 152,48
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 324 061,41
- un excédent d'investissement de :	3 459 063,52
- un déficit des restes à réaliser de :	26 064,45
Soit un excédent de financement de :	3 432 972,07
<b>DÉCIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	1 324 061,41
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	289 878,45
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 034 182,96
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	3 459 036,52

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Jean-Pierre  
Mallard  
Date de signature : 01/02/2023  
Qualité : Président du SCOM Est Vendéen  
Jean-Pierre MALLARD

Signé électroniquement par : Yannick Soulard  
Date de signature : 01/02/2023  
Qualité : Vice-président du SCOM Est Vendéen  
Yannick SOULARD